



Bulletin du CERCLE JUIF

Montréal, Décembre 1969

No. 143

Quinzième Année

EDITORIAL

“Promouvoir la langue française au Québec” Le texte définitif du Bill 63

Au bout d'un mois de controverses, de discussions, de dissensions et même de démissions tapageuses et de manifestations souvent turbulentes, le texte définitif du Bill 63 a été adopté à la presque unanimité à l'Assemblée Nationale du Québec.

Nous en avons donné un aperçu — alors qu'il n'était qu'à l'état de projet — dans l'éditorial de notre Bulletin de Novembre 1969, No. 142, dans lequel nous affirmions notre support à cette loi.

Actuellement, le nouveau Bill ne s'appelle plus “Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec”, mais bien “Loi pour promouvoir le français au Québec”.

En effet, le nouveau Bill 63 ne s'occupe plus seulement de l'enseignement, mais aussi de l'emploi effectif de la langue française dans la Province.

* * *

En premier lieu, le Ministère de l'Éducation a non seulement le pouvoir d'établir les nouveaux programmes, les examens qui doivent les couronner, mais aussi le droit de s'assurer que les programmes d'études sont conformes aux règlements préétablis.

D'autre part, alors que le Ministre de l'Immigration était chargé de prendre les “dispositions nécessaires” pour que les nouveaux immigrants au Québec acquièrent dès leur arrivée, la connaissance de la langue française, le nouveau texte du Bill 63 tout en demeurant “indicatif” ajoute que cette connaissance de la langue française pourrait aussi être acquise avant même que l'immigrant ne quitte son pays d'origine, et édicte ce qui est encore plus expressément indicatif, que les “dispositions nécessaires” prises par le Ministère de l'Immigration tendront à faire instruire au Québec les enfants des immigrants dans des institutions d'enseignement où les cours seront donnés en langue française.

En effet, nous avons toujours soutenu que l'éducation française des immigrants ou de leurs enfants au Québec, ne devrait pas être le résultat d'une obligation qui leur serait imposée avant même qu'ils ne quittent leur pays d'origine ou dès leur arrivée au Québec.

Ce serait une erreur fondamentale que celle d'essayer d'imposer une langue à un immigrant, sans l'avoir convaincu au préalable et dans son propre intérêt de l'utilité et de la nécessité de cette langue.

N'oublions pas en effet que l'immigrant cherche avant toute chose une sécurité, que, pour des raisons politiques ou économiques il a perdue dans son pays d'origine et qu'il espère ardemment retrouver dans son pays d'adoption.

Aussi, serait-il peine perdue que de vouloir lui enseigner une langue même à titre “indicatif” avant ou après son arrivée au pays d'immigration, s'il n'a pas été convaincu au préalable que ce pays, grâce à cette langue, lui offrira cette sécurité, stabilité qu'il recherche.

C'est alors, et alors seulement que sans “incitation” et encore moins coercition, l'immigrant aura hâte d'apprendre, connaître et aimer cette langue qui lui fournit stabilité, sécurité et travail.

Aussi, la mission du Ministère de l'Immigration sera surtout celle de donner à l'immigrant cette confiance et cette foi, que c'est au Québec que se trouve son avenir et celui de ses enfants, et c'est alors et en voie de conséquence que l'immigrant motu proprio s'empressera avec plaisir et empressement non seulement de connaître cette langue, mais de l'adopter comme langue maternelle pour ses enfants.

(Lire la suite en page 4)

Conférence de M. Armand Kaplan: Fausses prétentions Arabes et la situation des Juifs à travers le Monde

M. Armand Kaplan, Directeur du Département des affaires internationales du Congrès Juif Mondial, de passage à Montréal, donna une conférence publique le 11 novembre 1969 au Centre Saidye Bronfman, au cours de laquelle il arracha le masque aux fausses prétentions et exposa la situation des juifs à travers le monde.

MOYEN ORIENT

Nous avons dans notre numéro précédent du mois de novembre 1969 et dans celui-ci, exposé combien la propagande arabe est fondée sur la fantaisie et l'inexactitude et combien elle s'éloigne de la réalité strictement positive.

M. Kaplan tout en mettant l'accent sur cette question, dénonça une nouvelle technique de propagande arabe qui est celle d'accuser les juifs de double loyauté ou double allégeance.

* * *

Dès avant 1967, le monde arabe a essayé de déclencher un nouveau système fondé sur la critique de l'aide que les juifs de la Diaspora ont dédiée à leurs frères d'Israël, et, par des insinuations sophistiques, tente de présenter ceux-là au monde entier, comme étant un doublement d'allégeance. L'espoir arabe est d'induire ces juifs de la Diaspora à renier leurs frères qui se trouvent en péril en Israël!

Cette propagande sophistique répétons-le, est fondée sur une inexactitude voulue, car si les juifs du monde entier, ont les yeux tournés vers leurs frères en Israël, c'est parce qu'ils savent bien que ceux-ci sont en danger, après avoir été les rescapés du massacre nazi. Il n'y a pas un juif en Israël qui ne porte au bras le numéro fatidique des camps d'Auschwitz ou de Treblinka, ou ne soit un rescapé ou le fils d'un rescapé d'Europe centrale et orientale, ou des pays arabes.

Si une sympathie fondée sur une religion, une foi et une histoire communes, peut être taxée de double allégeance, la même accusation peut alors être portée contre les arabes d'Europe et d'Amérique qui, poussés par leur foi musulmane commune, aident les terroristes arabes et sont les émissaires de la propagande arabe.

Cette propagande ne pourra affaiblir la solidarité des communautés juives du monde entier, qui toujours ont fourni des citoyens modèles, utiles et souvent célèbres à la patrie où ils vivent.

(Lire la suite en page 2)

Hommage à M. Ben Beutel

Le Congrès Juif Canadien et les amis de M. Ben Beutel ont tenu à rendre hommage aux trente années qu'il dédia sans compter, aux problèmes des écoles juives privées de Montréal et à leur essor.

Cet hommage fut également patronné par Allied Jewish Community Services de Montréal et l'Association des Ecoles Juives diurnes de Montréal.

Cet événement présidé par M. Samuel Bronfman C.C., Président Honoraire du Congrès Juif Canadien, fut célébré par un dîner auquel 450 personnes furent conviées dans les salons du Metcalfe Hall de la Synagogue Shaar Hashomayim de Montréal.

L'Hon. Jean-Guy Cardinal, Ministre de l'Éducation du Québec, orateur et invité d'honneur, tint par sa présence à manifester l'estime que le Gouvernement du Québec et son Ministère portent à M. Ben Beutel avec lequel ils collaborèrent si utilement durant ces trois dernières décades.

(Lire la suite en page 4)

VOEUX

Le Congrès Juif Canadien et son Cercle Juif de Langue Française s'empressent d'adresser à leurs lecteurs chrétiens et à tous les canadiens, leurs meilleurs et sincères souhaits d'un joyeux Noël et d'une bonne et heureuse année 1970.

Ils expriment également le vœu que l'année nouvelle apporte paix, concorde et sécurité à tous les peuples de l'Univers.

LETTRES D'ISRAEL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Ce dont on parle

Actualité chargée ces dernières semaines. Les élections pour la "Knesset" n'ont apporté que des modifications mineures au dosage des partis et l'on en est encore à attendre la formation du nouveau gouvernement sous la direction, toujours de Mme Golda Meir.

Ce gouvernement, de coalition comme le précédent, pourrait ne pas comprendre le Mapam, associé au Front travailliste, en raison des exigences, sans doute, du Gahal.

Nous verrons bien, d'ici peu, les résultats des tractations de Mme Meir, soucieuse de grouper une équipe à la mesure des temps exceptionnels que nous vivons.

Temps de guerre. Nasser a juré de nous user. Son dernier discours renferme les mêmes arguments bellicistes exprimés tant et tant de fois, malgré les défaites répétées. Il n'a rien appris, le "Rais". Pour l'heure, c'est nous qui l'usons, car toutes les tentatives de ses commandos, le long du Canal, ont choué.

Certes nous sommes chagrinés par la perte de jeunes soldats se sacrifiant pour la sauvegarde du pays et du peuple, mais nous savons que la liberté se paie cher.

Il faut croire malgré tout qu'il n'y a pas de situation sans issue, de problème sans solution. Encore faut-il qu'au lieu de blâmer à tout bout de champ Israël, certains Grands cessent les jeux d'intérêts au détriment de la Justice.

Parlera-t-on, enfin, aux Arabes, le langage qu'il faut, afin qu'ils prennent conscience de ce qui est possible, et de ce qui ne l'est pas, de notre droit et de leur, car, en définitive, le but suprême, c'est la paix et l'harmonisation des rapports entre les deux peuples sémites.

Ces derniers jours, la Police israélienne a réussi un beau coup de filet: l'arrestation d'un réseau de terroristes recrutés en majorité parmi les Arabes israéliens. Au problème de la sécurité extérieure, s'ajoute maintenant celui de la sécurité intérieure.

L'opinion en est préoccupée. Les intellectuels de gauche, surtout ceux de l'étranger, peuvent-ils, encore, sans perdre la face, justifier les crimes des "fedayins" cherchant, en vain, à paralyser les activités normales du pays?

Et le tout récent attentat à Athènes d'un avion d'EL-AL?

Ici, on espère qu'on comprendra, un peu partout, où se trouve l'oeu-

vre pie et l'autre, la pécheresse qui menace non seulement la sécurité de notre peuple où qu'il se trouve, mais encore des citoyens d'autres pays étrangers au conflit.

On attend, dans le même temps, le verdict du procès de Winthertur où notre concitoyen, Mordekhai Rahamim comparait en ce moment, en tant que défenseur d'un avion d'EL-AL ayant abattu un terroriste arabe, lors de son atterrissage à l'aérodrome de Zurich.

La légitime défense est ici évidente et on ne doute pas que la Justice Helvétique, sereine et dégagée de toute pression d'intérêt ou d'idéologie, acquittera notre James Bond.

De quoi parle-t-on encore en Israël?

Du procès Rohan, l'incendiaire de l'Aqsa, un fou qui s'est pris pour missionnaire de Dieu; de la Télévision quotidienne, même le samedi, ce qui a soulevé un tollé général, parmi les cercles gouvernementaux et le public; des 80 ans du Président Chazar (jusqu'à 120), de la disparition du grand romancier hébreu Yéhouda Burla, de la découverte d'un médicament anti-cancéreux par un Professeur de l'Université Bar Ilan, etc. . .

Pour terminer, signalons la visite du ministre canadien des Affaires Etrangères, M. Mitchell Sharp qui a déclaré: "A l'Étranger, je croyais Israël assiégé. Je me suis promené à Jérusalem et j'ai constaté que tout était paisible, que rien n'indiquait que le pays était en guerre ou soumis à la violence. . ."

C'est vrai. La vie se poursuit, normalement en Israël, malgré la guerre, des armées régulières, le long des frontières, et celle des terroristes.

Kaplan . . .

(Suite de la page 1)

La terre d'Israël représente pour ces communautés le lieu saint, le berceau de leur foi, comme Bethléem et Rome représentent pour les chrétiens la source de la leur.

EUROPE ORIENTALE:

En Europe orientale, le statu quo se perpétue c'est-à-dire un vide complet de vie juive avec un respect relatif pour la religion.

En Pologne, où trois millions de juifs furent massacrés et sont ensevelis sous six mètres de béton, chaque ville étant marquée par une grosse pierre, les survivants non-juifs, les co-déportés des juifs marqués eux aussi à l'avant-bras, appliquent aujourd'hui la même politique hitlérienne contre le peuple juif bouc-émissaire des difficultés de la Pologne. La politique polonaise est de faire de ce pays une terre vide de présence juive.

En effet, tout juif qui quitte la Pologne pour se rendre en Amérique ou partout ailleurs, est obligé de signer un document attestant qu'il abandonne son pays natal pour se rendre en Israël!

En Tchécoslovaquie, une nouvelle forme de société s'était formée avec sincérité et solidarité; un socialisme humain y était né où tous y trouvaient leur place.

En 1968, la Tchécoslovaquie perdit sa liberté et sa sécurité mais le peuple tchécoslovaque n'accepta pas cette nouvelle ingérence et la tentative de jeter l'infamie sur les juifs. Le Président Svoboda rendit hommage encore tout récemment aux populations juives décimées durant l'holocauste nazi.

Cependant, cette situation peut changer du jour au lendemain et nous pourrions assister à de nouvelles discriminations et persécutions.

En URSS, trois millions de juifs se trouvent dans une situation grave et préoccupante. Certainement, nous refusons d'intervenir dans les affaires intérieures des Puissances, mais en vertu des Droits de l'Homme les plus élémentaires, nous demandons que les juifs soient traités comme les autres citoyens soviétiques. Qu'ils aient la libre expression de leur religion, de leur culture et de leur langue! Si le Gouvernement Russe continue à s'opposer à la vie juive de ces trois millions de ses

citoyens, nous risquons de les perdre sur le plan spirituel et culturel juif.

Enfin, le monde juif n'a pas encore de langage commun avec le monde asiatique mais il nous faudra trouver ce langage autrement nous risquerions un jour de ne pas être compris par l'immensité de ces peuples d'Asie.

Mais Israël a su partager ses connaissances et son expérience, ses découvertes avec tous les grands et petits Etats grâce à ses experts qui sont délégués partout dans le monde pour y enseigner tout ce qu'Israël a de mieux chez lui.

VATICAN II:

Dans ce tableau de luttes et de dangers auxquels le peuple juif est soumis depuis des millénaires, existe un élément positif indéniable et reconfortant. C'est le monde Catholique Universel et Romain.

Trois grandes figures dominent ce mouvement de compréhension, ce sont celles du Pape Jean XXIII, du Cardinal Bea et du Pape régnant Paul VI. Ces trois grandes figures, surtout celle du Pape Jean XXIII, doivent avoir une place spéciale dans le coeur et la reconnaissance du peuple juif.

C'est grâce à Vatican II et à sa déclaration solennelle que l'Eglise et la chrétienté entière doivent rendre justice au peuple juif persécuté à tort durant des millénaires, que s'établit aujourd'hui le dialogue judéo-catholique. Dialogue sincère fait de respect mutuel sans prosélytisme, mais imbu seulement de "l'Amour du prochain".

Deux grands faits très significatifs doivent être rappelés à ce propos.

En premier lieu, la réception par le Pape Paul VI de la délégation du Congrès Juif Mondial et le discours qu'il prononça en cette occasion et qui constitue une reconnaissance en soi de l'existence du peuple d'Israël et de sa patrie.

En second lieu, la visite toute récente en audience officielle, que M. Aba Eban, Ministre des Affaires Etrangères de l'Etat d'Israël, rendit au Pape Paul VI à Rome.

Ces deux manifestations de la compréhension judéo-chrétienne et du rapprochement de ces deux grandes religions monothéistes, déplurent aux pays arabes qui critiquèrent âprement le Vatican.

Les pays arabes oublient-ils que les deux grandes religions juive et chrétienne ont une source et un passé communs?

La conscience humaine a été ébranlée par le Pape Jean XXIII, le Cardinal Bea et le Pape Paul VI, et le retour en Terre Promise du Peuple de la Loi, dont Jésus-Christ est issu, est un fait historique aussi bien millénaire que récent, contre lequel la propagande haineuse qui se fait jour contre les juifs n'aura pas prise.

M. Kaplan termina sa conférence en affirmant "qu'il n'y aura plus de Massada, ni d'Auchwitz".

Le Cercle Juif de Langue Française a le plaisir d'annoncer à tous ses lecteurs que le 17 Décembre 1969, de 17 à 19 heures, aura lieu le lancement des Cahiers du Cercle Juif dans les salons de la maison d'édition bien connue à Montréal "Les Editions du Jour", rue Saint-Denis No. 1651.

Tous les lecteurs de ce Bulletin du Cercle Juif sont cordialement invités à participer par leur présence au lancement des "Cahiers du Cercle Juif".

LES LIVRES

LA VALLEE DE BETH-CHEAN
La mise en valeur d'une région à la lisière du désert

Ecole Pratique des Hautes Etudes
Librairie Armand Colin
103, Boul. Saint-Michel, Paris
Ce livre de M. Nir est une thèse de doctorat en géographie acceptée avec tous les honneurs d'usage par l'Université Hébraïque de Jérusalem où l'auteur a fait ses études et où il enseigne actuellement. C'est aussi le produit d'une méthode de recherche et de présentation largement influencée par l'école de Géographie française. Monsieur Dov Nir a travaillé à plusieurs reprises, en Israël comme en France, avec des géographes français; depuis 1957, il est devenu à divers égards l'homme de liaison des géographes israéliens avec les géographes français et il a consacré récemment un petit livre, publié en Israël en hébreu et fort bien reçu, à la description géographique de la France. Il a publié et enseigné en France.

J'ai suivi depuis 1956 le travail de ce jeune géographe dont le labeur et le talent promettent qu'il apportera une contribution importante à sa discipline aussi bien qu'à la connaissance détaillée de son pays. Ce petit livre sur Beth-Chéane est une monographie régionale que la géographie française ne reniera pas. La méthode y est fort voisine de la nôtre, mais elle s'est adaptée également, comme toute étude régionale l'exige, aux problèmes locaux et aux commandements issus de l'intérêt que les problèmes étudiés présentaient pour des études économiques de caractère plus général. Car tout en étant une étude au microscope, ce livre apporte une analyse détaillée d'une expérience de mise en valeur de ressources dont les leçons peuvent être utiles à ceux qui étudient, planifient ou administrent d'autres régions en pays sous-développé offrant des caractéristiques similaires.

La région de Beth-Chéane est aujourd'hui un coin écarté de l'Etat d'Israël. Elle fut jadis un carrefour et un centre agricole important, dans le fossé jordanien tout près des vallées de Jezréel et du Yarmouk qui descendent respectivement de l'ouest et de l'est vers le Jourdain, lequel s'encaisse profondément bien au-dessous du niveau marin, au sud du lac de Tibériade. La position évoque donc le croisement de deux grands axes de circulation de l'antiquité à travers la Palestine et le Proche-Orient: d'une part l'axe nord-sud du fossé jordanien, d'autre part l'axe est-ouest de la dépression de

Jezréel et d'Esdrelon ouvrant une vallée à travers la montagne entre la région de Beth-Chéane et la côte méditerranéenne à Haifa, au pied du Mont Carmel. La grande route antique de Syrie en Egypte, de Ninive à Jérusalem et de Babylone vers le delta du Nil, passait donc par là. Le nom de cette région et de la petite ville de Beth-Chéane est donc mieux connu des historiens de l'antiquité et des archéologues que des économistes modernes; ce nom, pour lequel M. Nir a préféré une transcription surtout phonétique, s'est aussi orthographié en français Beisan, Beth-Shan, Beit-Chan, etc. A l'époque contemporaine la petite ville s'est trouvée située plutôt dans un cul-de-sac par rapport aux courants de circulation moderne, et elle l'est encore plus aujourd'hui dans la zone frontalière de ce petit pays d'Israël, vivant une existence insulaire parmi ses voisins arabes qui ont clos ses frontières. Mais déjà avant 1940, alors que la route continentale de Haifa à Damas passait tout près de là, Beth-Chéane n'avait rien de notable, sauf d'être une oasis sur le Jourdain.

Ce que l'économie planifiée d'Israël a fait de la bourgade arabe et de l'oasis, c'est là l'intéressante et toute récente expérience que nous conte M. Nir dans les chapitres qui suivent. L'équipement et la ville actuels sont de si fraîche date que, malgré sa jeunesse, l'auteur pourrait dire les avoir vu pousser en même temps que ses dossiers de thèse. Son livre est sobre, concis, richement documenté. Nous n'entreprendrons pas ici de le résumer. Quiconque s'intéresse au sujet et à ce genre d'expérience doit le lire. Certains trouveront que pour une étude économique elle comporte beaucoup d'éléments d'une certaine technicité: comme il se doit dans une monographie régionale rédigée selon la bonne tradition géographique le substratum physique du phénomène économique est décrit dans le détail; on ne nous fait grâce ni de la géologie, ni du climat, encore moins de l'hydrographie, de l'étude du sol et de la végétation. Mais en pays aride et sous-développé, ces éléments sont

des facteurs essentiels de la vie rurale et de la mise en valeur des ressources régionales. Trop de pays sous-développés et en particulier de contrées de la zone aride qui connurent dans un passé lointain des périodes de prospérité remarquables, croient facilement pouvoir rattraper le retard acquis en quelques solides investissements, en quelques efforts hâtifs de repeuplement. Ces pays manquent généralement du personnel scientifique et technique qui puisse prendre le temps et la peine d'une étude complète et suivie du milieu et de l'expérience. Il est bon de leur apporter l'exemple fourni par ce petit livre et les données qui y sont assemblées.

En conclusion d'un récent ouvrage préparé par l'Unesco sur La science et l'avenir des terres arides (Paris 1961), l'éminent géographe et expert américain Gilbert G. White observe avec raison: "Aider à tirer le meilleur parti possible des ressources sporadiques et variables des régions arides est essentiellement un travail de découverte et de diffusion: découverte des réalités fondamentales (concernant le comportement social, l'eau, les sols et les plantes) sur lesquelles s'appuiera le progrès technique; diffusion des nouvelles connaissances pratiques parmi ceux qui sont appelés à les utiliser". C'est bien ce que ce travail de M. Nir et la publication de sa traduction en français s'efforcent de promouvoir pour un coin de ces vastes zones arides qui s'étendent sur près des deux cinquièmes des terres émergées.

La région étudiée en ce livre est bien entendu assez spéciale: cette toute petite région du globe, habitée et dotée d'une assez longue histoire, présente des caractères très particuliers. Et cependant la science géographique a montré comment de ce particulier régional, toujours curieux et par certains aspects unique, on pouvait passer au général, certaines conditions de milieu étant données.

C'est dans cet esprit que M. Nir a étudié sa région et que ceux qui s'intéressent à la mise en valeur des régions arides de nos jours liront ce livre.

Jean GOTTMANN

LES CAHIERS DU CERCLE JUIF

Les "Cahiers du Cercle Juif" du Congrès Juif Canadien sont publiés cette année comme auparavant par les Editions du Jour.

Les Cahiers actuels 1969, intitulés "L'Etoile de David et la Fleur de Lys" ont été rédigés sous la direction de Me V.M.H. Rodriguez. Y ont contribué des personnalités du monde québécois aussi bien que des écrivains juifs.

L'Etoile de David et la Fleur de Lys, dans l'esprit du Congrès Juif Canadien et du Cercle Juif de Langue Française, est l'emblème et l'illustration en français, de la compréhension et de la solidarité qui existent entre tous les québécois et particulièrement entre ceux juifs et canadiens français et ceux de toutes autres confessions.

Ces Cahiers du Cercle Juif espèrent recevoir du public auquel ils s'adressent — les Québécois — le même accueil et la même consécration que leurs prédécesseurs des années 1965 et 1967.

Des événements se sont réalisés depuis, qui ont inspiré les penseurs. Ceux-ci nous ont livré leurs réflexions, souvent troublantes, toujours sincères.

Un juif éminent, citoyen universel, Père de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 des Nations Unies, Prix Nobel de la Paix 1968, nous parle d'Israël et s'élève contre l'iniquité, l'injustice, "les deux poids et les deux mesures des Nations Unies" et le danger que court notre époque où les Droits de l'Homme sont méconnus!

Les meilleurs représentants québécois du dialogue judéo-chrétien, nous ont favorisé de leurs opinions, et les plus autorisés des hommes de lettres juifs, nous ont fait bénéficier de leurs vues.

Des pages d'histoire ancienne, tirées de sources archéologiques, récemment mises à jour, nous confirment, une fois de plus, combien la Bible est historiquement vraie et nous font souvenir, que l'Histoire n'est qu'un éternel recommencement.

Un regard sur l'année 1968 "Année Internationale des Droits de l'Homme" nous rappelle qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que les principes énoncés aujourd'hui, sont aussi vieux que le monde.

Enfin, des vers d'une rare élévation et une contemplation de l'Ame du roman Canadien-Français — Rêve et Réalité — nous livrent l'inspiration et la sensibilité, combien féminines, de leurs auteurs.

Les textes de ces Cahiers répondront, nous en sommes convaincus, à leur titre "L'Etoile de David et la Fleur de Lys".

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANCAISE

Publié par le

CONGRES JUIF CANADIEN

493 ouest, Rue Sherbrooke, Montréal

Tél. 844-8621 (local 293)

Président d'Honneur:

PROF. PERRY MEYER

Président:

RALPH LALLOUZ

Rédacteur en chef

VITTORIO RODRIGUEZ

Editeur

JEAN SADLER

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe — Permis No. 10,020.
Port de retour garanti.

MOYEN-ORIENT

Propagande Arabe

Deuxième Partie

Toutes ces violations des Droits de l'Homme sont prohibées et sanctionnées par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: en son article 9 qui interdit les arrestations et détentions arbitraires; les articles 13 et 14 qui garantissent à chacun le droit de se déplacer librement ou de quitter le pays où il réside, y compris le sien propre et de chercher asile dans d'autres pays contre la persécution; l'article 15 qui interdit la privation arbitraire de la citoyenneté; l'article 12 qui interdit l'intrusion dans la vie privée, le domicile et la correspondance; l'article 18 qui garantit à chacun le droit de posséder et de ne pas être arbitrairement dépouillé de son bien. Toutes ces dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ont été violées.

Le Congrès Juif Canadien ému par le triste sort de ces juifs, intervint à plusieurs reprises auprès du Gouvernement Canadien afin qu'un secours tant diplomatique qu'effectif soit donné à ces êtres abandonnés aux mains de leurs oppresseurs.

Des assurances furent données, des démarches officielles furent faites. Le Gouvernement Canadien s'intéressa aussi du cas du détournement de l'avion de la TWA et le Ministère des Affaires Extérieures du Canada intervint encore une fois auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, qui a siège à Montréal, pour régler cette atteinte aux Droits de l'Homme.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, M. Mitchell Sharp, fit une déclaration pathétique à la Chambre des Communes le 28 Janvier 1969, par laquelle "il stigmatisait les récents événements d'Irak qui frappèrent d'horreur les membres de la Chambre", ajoutant "qu'ainsi que le Secrétaire Général des Nations-Unies l'a relevé, des procès et des exécutions massifs sont toujours à déplorer, sont particulièrement horribles et dangereux quand ils enflamment les passions et attisent des haines aveugles", et exprima "ses motifs d'anxiété". Le Ministre déclara qu'à ces considérations fondamentalement humanitaires, s'ajoutait "sa profonde anxiété en ce qui concerne les effets que de pareils événements peuvent avoir sur la recherche d'une paix au Moyen-Orient. Des actions de ce genre ne peuvent seulement que retarder et faire obstruction à la conclusion d'une juste solution au Moyen-Orient."

"Les vues du Gouvernement Canadien ont été portées à l'attention du Gouvernement irakien par

le canal de l'Ambassadeur canadien accrédité en Irak".

Du point de vue canadien, rappelons aussi la déclaration faite par M. J. Marchand, Ministre Fédéral de l'Expansion Economique Régionale le 1er Juin 1969 et aux termes de laquelle "On ne saurait pas aujourd'hui, après vingt ans, se prononcer comme certains tentent de le faire, sur la création de l'Etat d'Israël. Cet Etat, depuis vingt ans, est un fait international reconnu et entériné par l'Organisation des Nations-Unies. En tant que tel, l'Etat d'Israël, qui a donné ses preuves de viabilité et de vitalité, et qui a transformé les terres désertiques de ses ancêtres en plaines fertiles, doit subsister, doit se défendre, doit vivre. Nul ne peut lui contester son droit de défendre ses frontières, contre qui que ce soit, et de les avoir stables et sûres. Nul ne peut porter atteinte aux croyances et aux réalisations de l'idéal juif, que vous avez poursuivi et accompli malgré les persécutions".

Les populations arabes ne peuvent être tenues complètement responsables de ce qui se passe chez elles, soumises qu'elles sont à une dictature militaire depuis les rives de l'Euphrate jusqu'aux confins du désert Lybique. Elles ignorent ce qui se passe exactement non seulement à l'étranger mais également chez elles et malgré toute la propagande dont elles sont l'objet et les victimes, elles espèrent sincèrement une paix définitive et juste avec Israël. Témoin l'appel des Notables Musulmans de Haifa du 22 Octobre 1969 — cité plus haut!

La propagande peut être une matière de consommation interne pour les pays qui la pratiquent, mais ne peut certainement pas constituer un argument d'une portée internationale.

Là est l'erreur que commettent les chefs arabes qui, victimes de leur propre propagande et de l'auto-suggestion qui en découle, finissent par y croire, oublient les réalités et s'en prennent à leurs otages sans défense.

Etrange ressemblance avec la propagande mussolinienne des "Dix Millions de baionnettes" et... Triste fin!

Cet exposé, ces accusations accablantes, constituent un document officiel déposé aux Nations Unies par un organisme international, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, sans attaches politiques, impartial, et qui cependant ne reflètent qu'une faible partie de la terrible réalité vécue par plusieurs rescapés actuellement immigrés au Canada.

"Etoiles du Matin"

de M. Zalman Shazar
3ème Président de l'Etat d'Israël
Editions Albin Michel

Ces Mémoires du Président Shazar sont nés du suprême effort de l'auteur pour surmonter sa douleur après le massacre nazi. En 1943, les Juifs de la petite ville où il avait passé son enfance furent enterrés vifs dans une fosse commune qu'ils avaient été contraints de creuser de leurs propres mains.

L'auteur, déjà en Palestine depuis plus de trente ans, se souvient avec tendresse de tous les personnages qui ont marqué son enfance. En écrivant, il espère, sinon ressusciter sa ville, du moins en conserver quelque chose, ne fût-ce qu'un souvenir pâlisant comme les étoiles du matin. En vérité, il réussit à faire revivre sous nos yeux un monde défunt, une petite communauté juive de Russie Blanche, avec ses rabbins et ses maîtres d'école, ses riches et ses pauvres, ses mystiques hassidim auxquels l'auteur se rattache lui-même, et leurs adversaires traditionnels.

Hommage...

(Suite de la page 1)

En effet, dans son discours, M. Jean-Guy Cardinal tint à rendre un chaleureux hommage à "son ami" M. Ben Beutel et fit un exposé sur la politique du Gouvernement du Québec, illustrée par les deux dernières lois numéros 62 et 63 sur la nouvelle structure scolaire de l'île de Montréal et la promotion de la langue française au Québec.

Dans son allocution en réponse à M. Jean-Guy Cardinal, prononcée en partie en français, M. Ben Beutel, très ému, tint à le remercier personnellement ainsi que le Gouvernement du Québec pour la compréhension qu'ils manifestèrent jusqu'aujourd'hui des problèmes d'éducation juive et de ceux des taxes scolaires en découlant.

M. Jean-Guy Cardinal fut présenté en français et en anglais par M. S. Hayes C.R., Vice-Président Exécutif du Congrès Juif Canadien, et remercié par M. Monroe Abbey C.R., Président de ce même Congrès.

Editorial...

(Suite de la page 1)

Aussi, est-ce dans cet ordre d'idées que nous comprenons que le nouveau Bill 63 ait donné à l'Office de la langue française" les missions et les responsabilités dont il y est fait mention.

Et parmi la toute première, nous devons rendre hommage à son scrupule de vouloir veiller à la "correction et à l'enrichissement de la langue française écrite et parlée au Québec" et de "créer un centre de recherches linguistiques et coordonner dans le Québec toutes activités de recherches".

Nous comprenons aussi que dans cet ordre d'idées, cet Office de la langue française ait pour mission de "conseiller" le Gouvernement, sur les mesures législatives ou administratives qui pourraient être adoptées, pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées et que les dirigeants et les employés de celles-ci aient également cette même connaissance du français.

C'est de cette plus grande importance et de cet épanouissement de la langue française dans la vie publique et économique du Québec, que résultera l'intérêt et le désir de l'immigrant et de ses enfants à connaître d'une manière "solide" la langue française. Ce ne sera certainement pas d'une incitation gratuite ou même d'une coercition infondée, que cet intérêt pourrait naître.

Pour consolider cet emploi du français dans la vie publique et économique du pays, l'Office de la langue française aura au surplus le droit d'entendre toute plainte de tout employé auquel le droit à l'usage de la langue française comme langue du travail, n'aurait pas été respecté.

Et là aussi, nous devons rendre hommage à la sagesse du Gouvernement du Québec et du Bill 63, qui édicte que cet Office de la langue française devra, avant d'émettre ses "recommandations" sur le cas d'espèce qui lui aura été soumis, considérer si la langue française est celle de la majorité dans cette entreprise déterminée, la nature du travail et toutes autres circonstances du cas qui lui aura été soumis.

Ainsi, l'Office de la langue française n'est pas appelé à priori et d'une manière partielle à imposer aveuglement l'usage du français, mais bien à considérer toutes les particularités du cas qui lui aura été soumis et même sera-t-il appelé souvent, à décider que la langue d'une certaine entreprise donnée est l'anglais si cette langue est celle de la majorité dans cette entreprise, de la nature du travail ou de toutes autres circonstances l'imposant.

* * *

Le Bill 63 n'a fait que reconnaître un droit acquis à une majorité indiscutable, dans un respect des droits d'une minorité qui a été utile, qui sera utile et qui est appelée à comprendre l'évolution et l'épanouissement de la langue française au Québec.